

Mémoire



FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC

Aux : Entraîneurs
De : Diane Choquet, coordonnatrice technique et développement
Date : 21 mai 2008
Re : Musique

Veillez prendre note que pour les compétitions suivantes, les spécifications pour la musique s'appliquent :

- Championnats québécois d'été
- Compétition souvenir Georges-Éthier
- Championnats de section
- Championnat et festival de patinage synchronisé
- Finale provinciale des Jeux du Québec
- Finale provinciale STAR Michel-Proulx

Musique :

Nouveauté pour la saison 2008, les cassettes audio ne seront PAS acceptées. Chaque patineur ou couple devra fournir **deux (2) disques compacts CDR (et non CD-RW)** lors de l'enregistrement au moins une (1) heure avant le début de son épreuve. Il ne doit y avoir qu'un seul programme par disque (sur une piste unique) et il doit être gravé en mode audio, car les MP3 ne seront pas acceptés.

Le nom du concurrent, la catégorie ainsi que la durée exacte de la musique doivent y être indiqués clairement. Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs. **Nettoyez bien vos disques** et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

Pour toutes questions techniques, écrivez à info@studiounisons.com